

*Position de principe sur*  
**l'avortement**

L'Armée du Salut croit au caractère sacré de la vie humaine, car l'homme a été créé à l'image de Dieu. Chaque personne a une valeur éternelle. La vie est un cadeau de Dieu, et elle mérite d'être chérie, entourée de soins et protégée.

Par conséquent, sur la question de l'avortement, l'Armée du Salut accorde beaucoup d'importance aux besoins, aux droits et aux responsabilités des parents et des enfants à naître. Elle s'est engagée à protéger l'enfant à naître, et à promouvoir des systèmes sociétaux qui favorisent la complétude, la liberté, la qualité de la vie et le développement du potentiel de chaque individu.

L'Armée du Salut approuve l'application de mesures raisonnables pour éviter les grossesses non désirées, mais elle s'oppose à l'avortement en tant que moyen de contraception. Nous observons avec inquiétude un assentiment collectif à l'avortement, et nous croyons qu'en règle générale, une anomalie génétique chez un enfant à naître ne justifie pas une interruption de la grossesse.

Dans le cas d'une grossesse non désirée, l'Armée du Salut recommande que les parents reçoivent un soutien bienveillant en réponse à leurs besoins affectifs, physiques, sociaux et spirituels, et que l'enfant à naître soit préservé.

L'Armée du Salut reconnaît l'existence de circonstances tragiques et complexes qui entraînent des décisions difficiles concernant la grossesse. Ces décisions ne doivent être prises qu'après une période de réflexion et de prière, en tenant compte de l'avis de la famille, du pasteur, du médecin, etc.

Les femmes qui ont subi un avortement méritent d'être traitées avec respect et sollicitude, et l'Armée du Salut leur offre ses services de manière compatissante, sans aucune discrimination.



Territoire du Canada et des Bermudes

*Approuvée en 2003*